

*Recours au Règlement*

faire et que la population canadienne veut qu'on le fasse. C'est pourquoi j'appuie fortement le point de vue du député à ce sujet.

Cependant, monsieur le Président, je voudrais m'arrêter un instant sur la déclaration que le député de Portage—Interlake, si je ne m'abuse, a faite le 28 novembre et qu'on trouve aux pages 5498 et 5499 du hansard. À titre d'information, je voudrais lire le paragraphe auquel le député fait allusion. Le voici:

Préconiser le recours à la violence contre les femmes est indigne de tout Canadien qui se respecte. C'est un acte honteux digne d'un pleutre, un acte d'intimidation abject qui n'inspire que dégoût et répulsion.

À mon avis, monsieur le Président, cette déclaration traite de la violence contre les femmes. Je ne pense pas qu'elle vise le président de l'AFPC. Bien que le député de Portage—Interlake ait déclaré qu'il s'oppose catégoriquement à la lettre du président de l'AFPC, il ne le traite pas directement de pleutre, ni d'être abject. Ce qu'il a dit, c'est qu'en préconisant le recours à la violence contre les femmes, M. Bean a commis un acte honteux, abject et digne d'un pleutre.

J'estime donc, monsieur le Président, que la déclaration ne visait pas M. Bean lui-même, mais plutôt la violence contre les femmes.

**M. le Président:** Je remercie le secrétaire parlementaire. Je donne Maintenant la parole au député de Cap-Breton—Richmond—Est.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Monsieur le Président, je pense que mon collègue et ami, le leader parlementaire du NPD, a soulevé un point très important en ce qui touche les normes qu'il faut respecter à la Chambre des communes et qui s'appliquent tant aux députés ministériels qu'à ceux de l'opposition.

Je me réjouis d'entendre le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement dire qu'il souscrit au principe énoncé par mon collègue ce matin. Hier, nous avons eu une conversation privée au sujet de mon collègue et du terme «foutaises» qu'il avait utilisé. Plus tard, au beau milieu de la période des questions, vous êtes intervenu sur ce sujet, prenant ainsi un peu de temps que nous aurions pu utiliser pour poser des questions. Au lieu d'attendre le moment opportun, soit vers 15 heures, à mon avis, vous êtes intervenu pendant la période des

questions pour attirer l'attention de la Chambre sur les propos que vous jugiez quelque peu choquants. Par ailleurs, monsieur le Président, on peut se demander—et je voudrais obtenir l'avis de la présidence là-dessus—quels moyens de contrôle seront exercés sur les ministériels au cours des débats, pendant les déclarations de députés ou à tout autre moment.

Nous comprenons que nous sommes membres d'un parti d'opposition, monsieur le Président. Nous savons que certaines règles s'appliquent à nous, mais nous aimerions qu'elles s'appliquent à tous les députés à l'avenir. Je demande à la présidence comment elle compte s'y prendre pour contrôler certaines situations parce qu'à première vue, monsieur le Président, certains députés ont pensé tout haut que les normes que nous tentons de respecter ne s'appliquent peut-être pas équitablement, ou comme elles le devraient, à tous les députés.

Je vois le secrétaire parlementaire qui hoche la tête de l'autre côté. S'il veut prendre part au débat, qu'il le fasse, mais qu'il cesse de gesticuler pour tenter d'intimider ceux d'entre nous qui demandent conseil à la présidence sur une question très importante. S'il ne croit pas que la question soulevée soit suffisamment importante, qu'il le dise. De notre côté, nous demandons conseil à la présidence au sujet des normes auxquelles elle tente d'assujettir tous les députés, et non pas juste l'opposition.

• (1020)

**M. Cooper:** Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement, ce qui m'inquiète, c'est que selon moi, les propos du leader parlementaire du Parti libéral sont à un cheveu d'être une accusation contre de la présidence. Je suis sûr que ce n'était pas là son intention.

À mon avis, il est évident que tous les députés appuient la présidence quand elle rappelle à l'ordre un député dont le comportement est inopportun, quel que soit le côté où il siège.

Je veux être bien clair, monsieur le Président, je suis sûr que ce n'est pas ce que le député voulait dire. Je suis sûr qu'il disait que le Règlement doit être appliqué équitablement, et nous sommes tous d'accord là-dessus.

**M. Riis:** Monsieur le Président, très brièvement, je veux signaler que mon collègue a soulevé des points techniquement corrects.